Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Règlement No 0651 - Annexe B
Grilles des usages et normes

Grilles en vigueur (2026-09-10) R.2446			Zones	
			C-1034	
	Groupes	Classes	A	Applicable à toute la zone
A- Usages autorisés	Habitation (H)	9. Mixte	X	
		10. a) Nombre de logements min.	12	
		11. b) Nombre de logements max.	45	
	Commerce et service (C)	12. Classe 1	X	
		13. Classe 2	X	
		14. Classe 3	X	
B- Normes prescrites (bâtiment principal)	Implantation	32. Isolée	X	
	Structure des suites	35. Superposée	X	
		36. Juxtaposée	X	
		37. Superposée et juxtaposée	X	
	Marges	38. Avant minimale (m)	7.5	
		40. Avant secondaire min. (m)	7.5	
		41. Latérale minimale (m)	2	
		42. Latérales totales minimales (m)	6	
		43. Arrière minimale (m)	7.5	
	Hauteur	44. Nombre d'étage(s) min.	2	
		45. Nombre d'étage(s) max.	6	
		46. Hauteur minimale (m)	10	
		47. Hauteur maximale (m)	24	
	Dimensions	48. Largeur minimale (m)	15	
		49. Profondeur minimale (m)	12	
	Superficies	50. Sup. d'implantation au sol min. (m²)	250	
C- Normes prescrites (terrain)	Dimensions	56. Largeur minimale d'un lot intérieur (m)	40	
		57. Largeur minimale d'un lot d'angle (m)	40	
		58. Profondeur minimale (m)	60	
		59. Superficie minimale (m²)	2400	
			A	Applicable à toute la zone
F- Dispositions spéciales				(N023) (N101) (N144)
G- Rappel		PIIA		X
		Amendements		R.1238 R.1420 R.1414

Note(s):

#	NOTE
N023	Les logements sont prohibés au rez-de-chaussée d'un bâtiment principal.
N101	Les usages spécifiquement permis dans un bâtiment occupé par un usage de la classe «mixte» se limitent aux logements autorisés, en combinaison avec un ou plusieurs usages des classes «1», «2» et «3» du groupe commerce et service (C).
N144	Malgré toutes autres dispositions incompatibles, le ratio de cases de stationnement hors rue applicable à un bâtiment occupé par un usage de la classe «mixte» du groupe habitation (H) est fixé à 1,3 case par logement et à une case par 50 mètres2 de superficie de plancher pour un bâtiment occupé par un ou plusieurs usages des classes «1», «2» et «3» du groupe commerce et service (C).